



PREMIER MINISTRE
Secrétariat d'Etat chargé de l'aide aux victimes

**Les 23 actions du Gouvernement pour améliorer
l'accompagnement psychologique des victimes**

Pour répondre à la demande accrue d'accompagnement des victimes d'infractions violentes et notamment d'actes terroristes, **Juliette MEADEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, a engagé en décembre 2016 un cycle de tables rondes** associant professionnels de l'intervention d'urgence, psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, professionnels du secourisme, travailleurs sociaux, intervenants associatifs, représentants de victimes ou encore enseignants, chercheurs et étudiants.

Ces rencontres à caractère scientifique ont permis d'insister sur l'importance d'entériner des dispositifs déjà à l'étude, voire en cours de mise en œuvre, mais aussi de dégager de nouvelles mesures concrètes pour améliorer la prise en charge psychologique des victimes.

Les thématiques abordées lors des trois tables rondes étaient les suivantes :

- Les méthodes de prise en charge des traumatismes dans l'urgence et dans la durée (lundi 5 décembre 2016) ;
- L'accompagnement psychologique des enfants et des adolescents, victimes directes, victimes indirectes ou témoins (mardi 24 janvier 2017) ;
- L'offre de soins psychologiques et psychiatriques : quelles réformes ? (mardi 7 mars 2017).

Aujourd'hui, pour favoriser l'accès des victimes à leurs droits en matière d'accompagnement psychologique et informer plus largement leurs proches, les associations concernées et l'ensemble de la population sur les dispositifs mobilisables, il est important :

- D'une part, de récapituler les actions déjà opérationnelles ou en cours de mise en œuvre en ce sens (point I) ;
- D'autre part, de présenter les nouvelles actions décidées au printemps 2017 pour aller plus loin (point II).

L'ensemble des 23 actions s'articulent autour de 6 grands objectifs :

- **Améliorer l'accès aux soins,**
- **Améliorer la prise en charge des victimes dans l'urgence et dans le post-immédiat,**
- **Améliorer la formation initiale et continue des professionnels,**
- **Enrichir nos savoirs en stimulant la recherche scientifique et les échanges de pratiques,**
- **Améliorer la coordination entre les acteurs professionnels,**
- **Mobiliser toute la société pour que chacun soit acteur de la résilience.**

Sans préjudice des attributions des différents départements ministériels, le Secrétariat général à l'aide aux victimes est chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière d'accompagnement et de suivi des victimes et de veiller à l'efficacité et à l'amélioration des dispositifs d'aide aux victimes. Il assurera la coordination nécessaire pour garantir la mise en œuvre opérationnelle de ces actions, constituant une feuille de route interministérielle.

I- Les actions déjà opérationnelles ou en cours de mis en œuvre

Objectif n°1 : Améliorer l'accès aux soins

Il s'agit de faciliter pour les victimes l'accès à des soins et à une prise en charge adaptés, dans l'urgence comme dans la durée. Plus largement, cela s'inscrit dans la volonté d'initier toute mesure pour augmenter l'offre de soins psychiatriques et psychologiques ainsi que d'inciter les étudiants à s'orienter vers ces métiers ou encore en favorisant des reconversions professionnelles en ce sens.

- **Action 1 :** Proposer systématiquement à chaque victime ou personne impliquée dans un attentat un diagnostic de santé psychique gratuit, ou largement pris en charge par la sécurité sociale.
- **Action 2 :** Permettre aux victimes de terrorisme le renouvellement du dispositif de 10 consultations de psychologues remboursées 50 euros chacune par la Sécurité sociale, en fonction d'une évaluation de l'état du patient.

Objectif n°2 : Améliorer structurellement la prise en charge des victimes dans l'urgence et dans le post-immédiat

Il s'agit de s'assurer que les primo-intervenants, professionnels ou non, disposent d'une organisation et de moyens adaptés pour agir au mieux tout en garantissant un accompagnement adapté, tant dans l'urgence que dans la phase post-immédiate.

- **Action 3 :** Mieux faire connaître et renforcer la réserve sanitaire avec davantage de pédopsychiatres et psychologues volontaires formés au psycho-traumatisme, mobilisables dans l'urgence pour intervenir en aval des CUMP, notamment auprès des enfants victimes et de leur famille.
- **Action 4 :** Mettre en œuvre un volet urgence médico-psychologique dans le dispositif régional ORSAN de préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles et dans les plans blancs des établissements de santé concernés.
- **Action 5 :** Sensibiliser systématiquement tous les primo-intervenants (professionnels ou non) au risque de troubles psychologiques pouvant les affecter et se manifester plusieurs jours ou plusieurs semaines après l'exposition à l'évènement traumatogène.

Objectif n°3 : Améliorer l'offre de soins par une formation initiale et continue des professionnels enrichie

Il s'agit de perfectionner et d'adapter en permanence l'offre des formations initiales et continue des professionnels concernés de manière à garantir le maintien de connaissances solides et actualisées pour offrir aux victimes une prise en charge de qualité.

- **Action 6 :** Développer la formation des professionnels de santé libéraux, notamment les médecins généralistes, à la santé mentale afin d'améliorer le dépistage des troubles psychiques et de faciliter

une orientation vers des spécialistes compétents. A inscrire dans les contrats territoriaux de santé mentale.

- **Action 7 :** Veiller à ce que les formations initiales et continue des psychiatres et psychologues les dotent de connaissances solides sur les principales techniques de soin utiles dans le domaine des psycho-traumatismes.

Cela permettra de donner de l'information aux victimes, de les orienter dans le respect d'un choix large et éclairé et de respecter leurs sensibilités vers telle ou telle approche qui leur conviendrait mieux. Il s'agit aussi d'encourager des enseignements spécialisés pour se former techniquement aux diverses techniques thérapeutiques.

- **Action 8 :** Veiller à ce qu'une formation adaptée soit proposée à tous les professionnels (forces de l'ordre, justice, secours...) chargés d'annoncer le décès d'une victime à l'un de ses proches. Les associations d'aide aux victimes pourront être associées à l'élaboration du contenu de la formation.

***Objectif n°4 : Enrichir nos savoirs en stimulant la recherche scientifique
et les échanges de pratiques***

Il s'agit de développer en France la connaissance autour des psycho-traumatismes, de leurs effets sur les populations et de diffuser les techniques les plus efficaces pour des prises en charge adaptées.

- **Action 9 :** En lien avec l'Inserm et l'ANSP, poursuivre les efforts de soutien à la recherche (clinique, fondamentale, en santé publique, en sciences humaines) sur les conséquences du terrorisme sur les individus, les groupes, la société et les moyens de les atténuer.

***Objectif n°5 : Améliorer la coordination entre les acteurs professionnels,
dans les territoires et au niveau national***

Il s'agit de poursuivre et d'approfondir les nombreux partenariats et coopérations déjà engagés entre les autorités et acteurs associatifs mobilisés en matière d'aide aux victimes, au niveau national et territorial.

- **Action 10 :** Promouvoir une meilleure connaissance/ coopération entre les professionnels (travailleurs sociaux, acteurs de la prévention, de l'éducation et de la protection de l'enfance et de la jeunesse, associations) sur la pédopsychiatrie (séminaires, modules de sensibilisation/ formation partagés).

Mieux connaître les phénomènes en jeu en encourageant des travaux de recherche pluridisciplinaires (à travers les conventions locales avec les CUMP par exemple). Favoriser les partenariats entre psychiatres, psychologues, médecins, travailleurs sociaux, associations.

- **Action 11 :** Dans le cadre du plan présidentiel en faveur du bien-être et de la santé des jeunes, promouvoir les formations sur le psycho-traumatisme de l'enfant (le reconnaître, savoir orienter et connaître les conduites à tenir dans un établissement scolaire notamment) engagées par le ministère de l'éducation nationale (pour les médecins/ infirmiers/ psychologues de l'éducation nationale, enseignants) dans une approche pluridisciplinaire associant la sphère sociale et les secouristes.

II- Les nouvelles actions complémentaires décidées au printemps 2017

Objectif n°1 : Améliorer l'accès aux soins

Il s'agit de faciliter et sécuriser l'orientation des victimes vers des professionnels compétents, tous outillés pour engager une prise en charge globale et faire valoir leurs droits.

- **Action 1 :** Etudier les modalités de création d'un label « psycho traumatisme » accordé à des psychiatres et des psychologues.
- **Action 2 :** Rendre accessible le modèle d'attestation de constat des retentissements psychologiques liés à l'exposition à un évènement traumatogène, déjà utilisé par certains (complémentaire, le cas échéant, du certificat médical initial délivré par un médecin).

Objectif n°2 : Améliorer structurellement la prise en charge des victimes dans l'urgence et dans le post-immédiat

Il s'agit de s'assurer que les primo-intervenants, professionnels ou non, disposent comme les victimes d'une offre d'accompagnement psychologique adapté, tant dans l'urgence que dans la phase post-immédiate.

- **Action 3 :** Veiller à l'existence de dispositifs de soutien psychologique adaptés au bénéfice des professionnels amenés à intervenir en cas de crise : sauveteurs bénévoles, secouristes, professionnels de la justice et forces de l'ordre.
- **Action 4 :** Le référentiel Marianne prend en compte la nécessité d'adapter les modalités d'accueil pour mieux répondre aux usagers victimes d'attentats, d'autres infractions pénales, de catastrophes naturelles ou industrielles et d'accidents collectifs. Les associations d'aide aux victimes sont incitées par l'Etat à déployer le référentiel Marianne.

Objectif n°3 : Améliorer l'offre de soins par une formation initiale et continue des professionnels enrichie

Il s'agit d'étoffer et d'actualiser l'offre de formation des professionnels de manière à garantir le maintien de connaissances solides pour offrir aux victimes une prise en charge de qualité.

- **Action 5 :** En lien avec le conseil national des urgences hospitalières, les sociétés savantes compétentes et les universités, le futur centre national de résilience concevra des modules de formation sur le psycho-traumatisme. Les associations d'aide aux victimes seront consultées sur ces travaux.

Objectif n°4 : Enrichir nos savoirs en stimulant la recherche scientifique et les échanges de pratiques

Il s'agit de développer en France la connaissance autour des psycho-traumatismes, de leurs effets sur les populations et de diffuser les techniques les plus efficaces pour des prises en charge adaptées.

- **Action 6** : Sur la base du rapport remis par Mme RUDETZKI le 8 février 2017, créer un centre national de ressources et de résilience menant une approche pluridisciplinaire. Un rapport IGAS/IGF sera rendu début mai 2017 sur les modalités de mise en œuvre du centre national et de son réseau territorial.
- **Action 7** : En lien avec l'Inserm et l'ANSP, engager une recherche clinique sur une cohorte d'enfants victimes (ou impliqués) de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice.
- **Action 8** : Etudier la faisabilité d'un fichier numérique spécifique à la santé psychique des personnes impliquées dans un attentat ou un autre évènement grave traumatogène, alimenté sur la base du volontariat et utilisé dans un objectif de recherche.
- **Action 9** : Concevoir et diffuser auprès de tous les acteurs concernés un guide sur la conduite à tenir vis-à-vis de ce nouvel outil numérique et des individus concernés.

***Objectif n°5 : Améliorer la coordination entre les acteurs professionnels,
dans les territoires et au niveau national***

Il s'agit de faciliter le développement des coopérations déjà engagées entre les autorités et acteurs associatifs mobilisés en matière d'aide aux victimes, au niveau national et territorial, grâce à des outils pratiques de mise en réseau.

- **Action 10** : Dans le cadre des missions des comités locaux de suivi des victimes (CLSV), prochainement remplacés par les comités locaux d'aide aux victimes (CLAV), élaborer et diffuser un annuaire départemental des personnes ressources pour faciliter les coopérations et mieux orienter les victimes et leurs proches.

Objectif n°6 : Mobiliser toute la société pour que chacun soit un acteur de la résilience

Il s'agit de sensibiliser et former davantage la société civile pour inciter la population à s'engager en faveur de la sécurité de tous, tout en soulageant les professionnels mobilisés dans l'urgence grâce à de précieux renforts d'appoint.

- **Action 11** : Etudier la faisabilité d'une formation grand public obligatoire sur les gestes qui sauvent et les comportements à adopter en cas d'évènement grave, à partir du rapport de MM. PELLOUX et FAURE remis le 20 avril 2017. Cette formation devrait s'articuler avec celle axée sur « les mots qui sauvent ».
- **Action 12** : En tenant compte du rapport de MM. PELLOUX et FAURE sur la formation aux gestes qui sauvent, remis le 20 avril 2017, prendre des mesures pour soutenir l'action des associations de sécurité civile « B » et « C » pour le soutien aux populations victimes d'accidents, sinistres, catastrophes, en les aidant à former leurs bénévoles et faciliter l'accès des volontaires potentiels vers ces structures par une campagne de communication. En lien avec les CUMP, les cellules médico-psychologiques et les associations d'aide aux victimes, ces volontaires seront formés pour pratiquer les premiers secours mais aussi pour rassurer et orienter les victimes et leur famille vers les structures d'accompagnement.